

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde
EPCI de 20 à 40 000 habitants en FPU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 MAI 2014
Mairie de BARIE (salle des fêtes)

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Communautaire ordinaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à BARIE, sous la présidence de M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

Date de la convocation : 19 mai 2014

Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2014

Nombre de membres en exercice 51

42 titulaires présents : M. Michel LEGLISE, M. Philippe DEBIEF, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Eric DUCHAMPS, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Christian BOUIN, M. Claude COURREGES, M. Jean Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. François MERVEILLEAU, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean-Pierre MALIRAT, Mme Michèle BRUJERE, M. Thierry BOS, Mme Florence BERGADIEU, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Marie CHINZI, Mme Patricia BROUSSE, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Didier LECOURT, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, M. Christophe RAULT, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTO.

* * *

2 suppléants votants : M. Robert ARMELLIN (pour M. Jacky BRITON, Maire de Roquebrune, excusé), M. Jean-Claude SIGNORE (pour M. Thierry GOURGES, Maire de Saint-Exupéry)

1 pouvoir : Mme Christine CABOS, titulaire absente excusée (élue de La Réole), a donné pouvoir à M. Bernard CASTAGNET

* * *

3 titulaires non excusés et non suppléés.

* * *

3 titulaires excusés et non suppléés : M. Serge ISSARD, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jacky BRITTON.

* * *

Président de séance : M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

Secrétaire de séance : M. Bernard PAGOT (Maire de Barie).

* * *

Votants : 45

* * *

La séance ordinaire du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde est ouverte ce lundi vingt-six mai deux mille quatorze par le Président en exercice, M. Bernard CASTAGNET, en la Mairie de BARIE.

Il remercie, en préambule, le Maire et son conseil municipal pour leur accueil.

A l'unanimité des votants est désigné M. Bernard PAGOT, Maire de la commune de Barie, comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité (joint à la convocation).

* * *

Avant de passer à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Président fait adopter à main levée l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération concernant la convention à signer avec le Centre de Gestion de la Gironde concernant la médecine du travail (visites médicales préventives à destination des agents en position d'activité). Adoption à l'unanimité.

* * *

ETUDE DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation des nouveaux statuts du SICTOM du Langonnais : il s'agit d'approuver la modification de dénomination des CdC membres de ce syndicat et de préciser, à notre échelle, la liste de nos 12 communes membres qui sont adhérentes à ce syndicat, le SICTOM ayant déjà délibéré pour entériner ces « nouveaux » statuts – Adoption à l'unanimité ;
- Désignation du représentant de la commune de Gironde-sur-Dropt au bureau communautaire : il est proposé de modifier la délibération prise lors du conseil d'installation afin d'entériner le choix de la commune de Gironde de désigner M. Thierry BOS, Maire de Gironde sur Dropt, au sein du bureau communautaire de la CdC - Adoption à l'unanimité ;
- Désignation du représentant élu de la collectivité auprès du CNAS : il convient de redélibérer concernant le choix du représentant des élus de la CdC auprès du CNAS, organisme d'action sociale à destination des agents de la collectivité considérant que M. Mongie (désigné début 2014) ne peut plus représenter la CdC. Mme Clara DELAS est la seule candidate - Adoption à l'unanimité ;
- Désignation des représentants de la CdC au sein des conseils d'administration des collèges de Monségur et de La Réole : il est demandé par les deux collèges qui couvrent notre territoire de désigner un représentant de la CdC appelé à siège au sein du conseil d'administration du collège 3 à 4 fois par an – Mme Marie CHINZI (Monségur) est candidate pour le collège de Monségur et M. Thierry GOURGUES (Saint Exupéry) est candidat pour le collège de La Réole - Adoption à l'unanimité ;
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la commission des MAPA (Marchés A Procédure Adaptée) : suite au renouvellement général des conseils municipaux, il est obligatoire de redésigner les membres de la commission d'appel d'offres (6 membres dont le Président qui en est le Président de droit) et il convient également de former une commission dédiée aux marchés à

procédure adaptée (MAPA), au choix des élus, selon les mêmes modalités de composition que la CAO, ou selon des modalités propres – les deux commissions sont proposées avec la même composition selon le tableau ci-dessous - Adoption à l'unanimité :

	Titulaires			Suppléants
Monsieur	Bernard CASTAGNET, Pdt de droit		Monsieur	Gilles JAUTARD
Monsieur	François ZAGHET		Monsieur	Guy DUBOUILH
Monsieur	Christophe RAULT		Monsieur	Gilbert ALAMINOS
Monsieur	Jacky BRITTON		Monsieur	Jean-Claude TRENTIN
Monsieur	Michel LATRILLE		Monsieur	Michel NOFFRAY
Monsieur	Patrick MONTO		Madame	Clara DELAS

- Désignation des délégués de la CdC à l'USTOM 33 : suite à la modification des statuts de l'USTOM (approuvés par le conseil communautaire début 2014), il appartient au conseil communautaire de désigner nos 27 titulaires et 27 suppléants chargés de représenter la CdC au sein du conseil syndical de l'USTOM soit 1 délégué titulaire par commune plus 1 pour la CdC (et l'équivalent en suppléants) – cf. le tableau joint à la délibération - Adoption à l'unanimité ;
- **N.B.** : **Information donnée par le VP, Pascal LAVERGNE, en séance : date à retenir = Mardi 17 juin à 18 heures à Massugas : comité syndical de l'USTOM 33 pour élection du Président et des VP**
- Modification de la liste des délégués au SIPHEM : suite à une erreur matérielle dans la rédaction de la première délibération, il convient de rectifier cette délibération de désignation de nos représentants au sein du SIPHEM pour modifier un suppléant et inverser titulaire et suppléant sur une de nos communes membres – cf. tableau joint à la délibération - Adoption à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

- Participation de l'employeur à la couverture individuelle des agents pour une garantie de maintien de salaire : comme décidé en début d'année 2014 par le Bureau communautaire, il est proposé par le Président de délibérer afin de faire bénéficier à partir du 1^{er} juillet 2014 à l'ensemble des agents de la CdC, et sur le modèle de ce qui se pratiquait sur la CdC du Réolais depuis 2013, d'une participation forfaitaire de l'employeur au coût supporté par l'agent d'une assurance individuelle dite de « garantie maintien de salaire » (en cas d'arrêts maladies prolongés) contractée auprès d'un organisme agréé par le Ministère des collectivités territoriales. Quatre niveaux de participation annuelle sont proposés afin de tenir compte du niveau de salaire de l'agent selon le tableau joint - Adoption à l'unanimité :

Tranche de revenus en euros bruts annuels	Catégorie de classement des agents	Montant de la participation patronale forfaitaire brute annuelle (versée mensuellement sur la fiche de paye)
Inférieur ou égale à 19 999 euros	1	78,54 euros
De 20 000 à 23 499 euros	2	107,15 euros
De 23 500 à 24 100 euros	3	113,11 euros
Supérieure ou égale à 24 101	4	127,49 euros

- Création au tableau des effectifs des trois postes de Directeur Général Adjoint (DGA) : afin de donner une existence formelle à ces trois postes qui avaient été approuvés dans le projet d'organigramme adopté en début d'année 2014, il est proposé de créer par délibération les 3 postes fonctionnels de DGA afin de pouvoir nommer, par détachement, sur ces postes, 3 de nos agents appelés à coordonner un ensemble de services internes à la CdC (services « comptables et financiers », services « à la population » et services chargés du « développement territorial ») - Adoption à l'unanimité.
- Autorisation de signature d'une convention avec le centre de gestion de la Gironde concernant la médecine du travail préventive (point ajouté à l'ordre du jour) : il est proposé de solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités et d'autoriser le Président à conclure une convention d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé au projet de délibération - Adoption à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE Bois Majou

- Non exercice du droit de préemption concernant l'achat de terrains sis sur la ZAE Bois Majou nord : considérant que le bureau exécutif ne dispose pas d'une telle délégation de pouvoir, il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin de renoncer au fait d'exercer le droit de préemption dont il dispose sur la ZAE Bois Majou (par délégation de la commune siège) suite au dépôt d'une DIA en Mairie pour des terrains situés Bois Majou nord (parcelle cadastrée A 1649 d'une contenance de 2 000 mètres carrés) - Adoption à l'unanimité.

VOIRIE – Demande de subvention FDAEC 2014

- *Le VP à la Voirie commence par un point sur le contentieux amiable entre l'ancienne CdC du Réolais et son maître d'œuvre (VRD Conception) sur les travaux de voirie communautaire 2013 et explique le processus de contrôle des travaux faits qui ont permis, après un travail de négociation mené sous l'égide du VP, d'exiger de l'entreprise un avenant en moins-value de 10 000 euros sur ces travaux ainsi qu'une remise de 10% sur le montant des honoraires de la facture du maître d'œuvre. Il rappelle la tenue prochaine de la première commission voirie le mardi 27 mai 2014.*
- Le Président introduit la question en rappelant l'historique de ce fonds FDAEC en Gironde ainsi que ses modalités d'attribution. Il rappelle ce qui est finançable par le FDAEC et le principe de non cumul avec un autres fonds du CG 33 sur une même opération. Il explique ensuite le processus de décision qui a conduit à une répartition à hauteur de 305 euros par kilomètre de voirie transférée à la CdC.
- Le VP aux Finances, François ZAGHET, Conseiller Général, rappelle quant à lui l'urgence de déposer avant le 15 juin 2014 (date limite) les dossiers de demande de financement FDAEC et de s'assurer d'un taux d'autofinancement de 20% minimum par la commune et/ou l'EPCI.
- Demande de subvention FDAEC auprès du Conseil Général de la Gironde pour le canton du Pays d'Auros, de La Réole et pour les 3 communes du Monségurais : suite à la décision du Bureau communautaire de consacrer sur chacun des 3 cantons que couvre notre périmètre un montant forfaitaire de 305 euros de FDAEC par kilomètre de voirie transférée à la CdC, il est proposé d'adresser au CG33, pour la partie du territoire couvrant le canton d'Auros (12 communes) et le canton de La Réole (23 communes), une demande de financement de notre programme de travaux de voirie 2014 à hauteur de 54 674,00 euros de FDAEC au total pour l'année 2014 soit 45 750 euros pour le canton

d'Auros et 8 924 euros pour le canton de La Réole (*Le Président précise que la répartition du FDAEC entre les communes sur le canton de Monségur a déjà été réalisée. Les communes de Monségur, Saint Vivien de Monségur et Roquebrune se sont donc engagées à délibérer individuellement pour réaffecter le FDAEC perçu à la communauté de communes pour un total de 14 670,50 euros*) - Adoption à l'unanimité.

CULTURE – MUSIQUE

- Choix du candidat pour la convention de prêt du studio d'enregistrement sis au sous-sol de l'école de musique du Réolais à La Réole : suite au départ volontaire de l'ancien attributaire et suite aux auditions conduites courant mai par le Vice-Président en charge de la culture et un groupe d'élus et de techniciens, il est proposé de délibérer afin de choisir formellement l'attributaire (*i.e.* un acteur culturel du territoire) du prêt à titre gratuit et pour une première durée d'un an (afin de se donner le temps de vérifier la pertinence du projet associatif proposé) du studio d'enregistrement sis au sous-sol de l'école de musique située rue des écoles à La Réole.
- *Aline MARTIN pose la question du choix de l'association sur la base de sa pratique de ses tarifs inférieurs à l'autre association candidate alors qu'un autre studio d'enregistrement (privé) existe déjà sur La Réole (rue André BENAC) et pratique des tarifs attractifs pour les jeunes artistes (lycéens et autres). Elle demande à ce qu'il soit porté une attention particulière sur ce point afin de ne pas créer de « concurrence déloyale » avec ce qui existe déjà et afin de ne pas fragiliser une activité commerciale qui fonctionne bien sur la commune de La Réole.*
 - o Vote à l'unanimité moins une abstention (Mme Aline MARTIN, La Réole).
- Adoption de la grille tarifaire de rentrée (sept. 2014 à sept. 2015) pour les cours dispensés par le Réseau des Ecoles de Musique Rurales : afin de communiquer bien en amont auprès des familles souhaitant s'inscrire dans nos écoles de musique et dans un souci de bonne gestion, il est proposé de délibérer afin d'adopter une grille tarifaire unique et harmonisée de tous nos sites d'enseignement musical sur notre territoire et/ou que nous gérons en régie directe (La Réole, Monségur et Pellegrue).
 - o Grille tarifaire jointe dans le projet de délibération (envoyé par mail à toutes les Mairies avant la séance) :

	RSG	hors RSG
Droit d'inscription valable pour tous les enseignements	17,00 €	17,00 €
Cotisation annuelle (sauf Orchestre Entre2sons)		
Tarifs enfant par trimestre (solfège compris)		
1er enfant	88,00 €	252,00 €
2ème enfant ou 2ème instrument	80,00 €	
3ème enfant	70,00 €	
Orchestre Piccolo (6-9 ans)	88,00 €	
Éveil / cours de chant (cours collectif)	32,00 €	44,00 €
Tarifs adultes par trimestre (solfège compris)		
Alternance cours individuel/cours collectif	247,00 €	252,00 €
Autres tarifs par an		
Ateliers		55,00 €
(Gratuit pour les musiciens déjà inscrits à un cours d'instruments)		
Orchestre Entre 2 Sons		
(Gratuit pour les musiciens déjà inscrits à un cours d'instruments)		
Tarif solfège seul (par trimestre)	33,00 €	55,00 €

- Adoption à l'unanimité.

LECTURE PUBLIQUE

- Demande de subvention auprès du CG 33 concernant le financement de deux postes pour les médiathèques têtes de réseau : il s'agit d'une demande de subvention à adresser au Conseil Général de la Gironde concernant la création de deux postes (un de catégorie B et un de catégorie C) destinés à la gestion et l'accueil du public pour la médiathèque tête de réseau de Gironde-sur-Dropt (ouverture prévue à la rentrée scolaire de septembre 2015) ; cette demande est adressée, à la demande de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP), dès 2014 pour un engagement budgétaire dès cette année mais l'embauche n'est envisagée que pour 2015 (3 à 6 mois maximum avant ouverture de l'équipement).
- *François MERVEILLEAU s'interroge sur la pertinence d'une telle demande alors même que l'Etat annonce une réforme en profondeur de la carte territoriale avec la possible disparition des conseils généraux et surtout de leur clause de compétence générale. Il exprime son inquiétude sur la capacité de la CdC à financer un tel projet de médiathèques en fonctionnement dans l'hypothèse où le conseil général serait appelé à disparaître. Le Président rappelle qu'il ne connaît pas le détail des projets gouvernementaux de réforme territoriale mais que le possible « successeur » du conseil général serait tenu de reprendre l'actif et le passif de celui-ci et que l'engagement du CG 33 est appelé à perdurer considérant que le plan départemental de lecture publique est une compétence obligatoire du Département depuis les dernières lois de décentralisation (schéma qui est donc une compétence obligatoire et qui sera donc obligatoirement reprise).*
- Vote à l'unanimité moins 1 vote contre (Mme Aline MARTIN, La Réole) et 2 abstentions (M. MERVEILLEAU, Casseuil, et Mme BRUJERE, Fossès et Baleyssac).

* * *

Question diverse :

- Schéma départemental d'accueil des gens du voyage : le Président rappelle les préconisations du schéma et le fait que l'ancienne CdC du Réolais est tenue de

proposer, conjointement avec les CdC de Langon et de Bazas, des terrains susceptibles d'accueillir des grands passages (supérieurs à 50 caravanes) estivaux pour des pèlerinages. Cette obligation nous est rappelée régulièrement par les services de l'Etat avec la « menace » de ne pas avoir recours au concours de la force publique en cas d'occupation illégale de terrains privés ou publics. Suite à une réunion avec les représentants des nouvelles CdC du Sud Gironde (Langon), du Réolais en Sud Gironde, du Bazadais et de Saint Macaire (non concernés pourtant), il a été convenu de proposer aux assemblées délibérantes d'adhérer au syndicat de gestion des gens du voyage (qui gère déjà l'aire d'accueil de Toulonne sur le Langonnais) avec une adhésion à la carte sur l'unique compétence « aire de grand passage ». Il est rappelé que 3 communes de notre territoire adhère déjà à ce syndicat individuellement (Berthez, Barie et Auros). Le Président rappelle l'intérêt d'une telle option ; intérêt pérenne et capable de résoudre le problème récurrent de ces passages. A l'unanimité, il est accepté de donner suite à cette proposition.

Sans autre point à l'ordre du jour, sans autre question diverse, sans demande complémentaire d'intervention de la salle, le Président clôt la séance ordinaire à vingt-deux heures et passe la parole au Maire de Barie qui invite tous les délégués au verre de l'amitié.

Fait à Barie, le 26 mai 2014,
Fait pour servir et valoir ce que de droit,



M. Bernard CASTAGNET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde

